

PCR niveau 1 rayonnements d'origine artificielle - renouvellement

Professionalisez vos collaborateurs pour leur permettre d'exercer les missions de Conseiller en radioprotection !

La formation PCR de niveau 1 secteur "Rayonnements d'origine artificielle" vise :

- a) Les sources radioactives scellées et les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants mentionnés à l'article R. 1333-104 du Code de la Santé Publique et ne nécessitant pas de zone délimitée au delà de la zone surveillée bleue, définie à l'article R. 4421-23;
- b) Les sources radioactives scellées et les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants mentionnés à l'article R. 1333-104 du Code de la Santé Publique, nécessitant une zone délimitée contrôlée verte, définie à l'article R. 4451-23, dont l'accès est rendu impossible pour les travailleurs durant l'émission des rayonnements ionisants, par des moyens de prévention primaire (moyens physiques adaptés aux risques, redondants et indépendants);
- c) Les activités réalisées par des salariés d'entreprises de travail temporaire au sein d'établissements relevant des dispositions des articles R. 4451-1 et suivants du Code du Travail.

Public Visé

Toute personne amenée à exercer des missions de Conseiller en Radioprotection tel que défini à l'article R. 4451-123 du Code du Travail et à l'article R. 1333-19 du Code de la Santé Publique.

Pré Requis

Maîtriser la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé.
Certificat PCR niveau 1, Secteur "Rayonnements d'origine artificielle". Le renouvellement est à prévoir au cours de l'année qui précède la date de fin de validité du certificat.
Certaines séquences nécessitent l'utilisation d'une calculatrice

Objectifs pédagogiques

Conformément à l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux modalités de formation de la Personne Compétente en Radioprotection, le stagiaire sera capable de :

- Décrire, expliquer et appliquer les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions,
- Appliquer les dispositions prévues par la réglementation,
- Identifier et comprendre le risque, en mesurer les conséquences et savoir mettre en œuvre les mesures et moyens de prévention pour les maîtriser.

Méthodes et moyens pédagogiques

Moyens pédagogiques

Théorie en salle, applications pratiques en salle sous forme de travaux dirigés.

Moyens techniques

PC ou tablette + vidéo projecteur, ressources multimédia, paperboard.

Moyens humains

Parcours pédagogique

Théorie

- Accueil, présentation des objectifs pédagogiques
- Apports spécifiques : phénomènes liés à la radioactivité, la radioprotection des travailleurs, le transport de matière radioactive
- La réglementation

Pratique

- Exercice d'autopositionnement : La radioactivité, la radioprotection des travailleurs, le transport de matière radioactive
- Travaux dirigés : La réglementation
- Travaux dirigés : Sources radioactives, radioprotection, calculs de dose et de débit de dose

Formateur et Intervenants spécialisés.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque participant sera soumis à un contrôle de connaissances composé de :

- Une épreuve écrite individuelle : QCM, QROC et exercices (50% de la note finale)
- Une épreuve orale portant sur des analyses de cas pratiques (50% de la note finale).

Durée

15.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 12 Personnes



Contactez-nous !

Service commercial

Tél. : 0820820214

Mail : formation.nucleaire@socotec.com